

**Programme**

Doctorat en sciences de la réadaptation

**Sujets de recherche**

Incontinence urinaire chez les femmes âgées, télésanté, implantation de programme, accessibilité des soins

**MÉLANIE LE BERRE**

melanie.le.berre@umontreal.ca

## La place de la télésanté en postpandémie

**Les mesures sanitaires liées à la COVID-19 ont mené à un essor important de l'utilisation de la télésanté au Québec. Avec l'avancement des campagnes de vaccination et les prévisions d'immunité collective, une ère postpandémique s'annonce. Ce retour à la normale pourrait s'accompagner d'une renégociation des politiques en vigueur du côté de la télésanté.**

Depuis deux ans, le nombre de consultations à distance a connu des sommets inégalés. Ainsi, lors du premier confinement, environ 60 % de la population québécoise ont eu recours à la télésanté pour voir une ou un médecin, selon des données de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Aussi, plus de 350 000 traitements de physiothérapie auraient été offerts en téléadaptation depuis le début de la pandémie, selon la Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec. Enfin, l'année dernière, jusqu'à 4 000 personnes sollicitaient chaque jour des professionnels de la santé par l'entremise de la plateforme en ligne Question pour un pro, créée par un pharmacien québécois, selon des données obtenues par le magazine *Protégez-Vous*.

Au-delà de l'utilisation massive de ces différentes ressources de télésanté, les statistiques semblent aussi montrer une grande satisfaction de la population à leur égard<sup>1</sup>. Le Québec est d'ailleurs la province canadienne la plus enthousiaste par rapport à la télésanté, car plus d'une personne sur deux y privilégierait cette approche après la pandémie<sup>2</sup>.

Néanmoins, depuis l'été dernier, le gouvernement a encadré ces pratiques avec des directives qui limitent désormais à 40 % le nombre de téléconsultations pour les médecins dans leurs activités annuelles, tant au privé qu'au public<sup>3</sup>. Si certains regroupements, à l'instar de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, ont exprimé leur malaise quant à un seuil

chiffré qu'ils jugent trop rigide, d'autres saluent ce virage qu'ils estiment nécessaire pour une pleine reprise des activités. Du côté des hôpitaux, l'annonce est bien reçue, car elle pourrait mener au désengorgement des urgences, où étaient régulièrement envoyées les personnes qui souhaitent voir un professionnel ou une professionnelle, mais qui n'avaient eu accès qu'à des options à distance. En effet, tout le monde n'est pas également outillé pour profiter de la télésanté. L'approche pourrait creuser certaines inégalités. En particulier, les populations plus vulnérables économiquement pourraient ne pas avoir accès aux appareils technologiques ni même à une connexion Internet suffisante pour recevoir les soins. Les personnes vivant sur des territoires peu desservis par diverses ressources en santé, mais où l'accès à Internet est parfois limité pourraient aussi être désavantagées par cette approche. La question se pose également pour les personnes âgées, chez qui les technologies numériques sont encore moins intégrées dans le quotidien. Les consultations en personne pourraient par ailleurs conserver plusieurs avantages, notamment une communication plus aisée et un lien thérapeutique plus fort.

Afin de réconcilier ces deux visions, le système de santé québécois postpandémique tentera de réunir les conditions nécessaires pour que la télésanté demeure une option lorsqu'appropriée, mais sans qu'elle soit une obligation. À ce sujet, tant la Fédération des médecins spécialistes du Québec que l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec considèrent que le jugement clinique constitue le meilleur guide. ©